



# La Loi DALO et sa mise en œuvre en Ile-de-France

21 septembre 2023

## A qui s'adresse cette formation ?

Professionnel·le·s accompagnant des personnes dans leurs démarches vers un logement ou une solution d'hébergement pérenne

### Prérequis

Être en situation d'accompagnement des personnes.

## Contexte

La loi DALO a été votée il y a plus de 10 ans, mais sa mise en œuvre n'est pas sans poser de difficultés.

Afin de permettre aux associations d'accompagner au mieux les personnes souhaitant faire valoir ce droit, il s'agit de les former à la fois au contenu de la loi, aux interprétations des critères conformes à celle-ci, et aux recours possibles en cas de non-respect du droit.

## Objectifs de la formation

- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO / DAHO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO / DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les différentes étapes de la procédure DALO, être capable de l'expliquer, et orienter les personnes accompagnées en conséquence
- Connaître les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre d'une décision favorable
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO

## Programme

### Séquence 1 : Histoire et sens de la loi DALO (j.1 matin)

- Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
- L'adoption de la loi DALO
- Les grands principes de la loi DALO

## Programme

### Séquence 2 : Contenu de la loi DALO (j.1 matin)

- Les critères généraux à respecter pour faire un recours amiable
- Les motifs de recours prévus par la loi DALO
- La constitution du dossier CERFA DALO / DAHO

### Séquence 3 : L'examen des recours amiables par la Commission de médiation (j.1 matin)

- Composition, statut et fonctionnement des commissions de médiation
- Instruction des dossiers et délais de la procédure
- Le contenu de la décision et pouvoir d'appréciation de la Comed

### Séquence 4 : La contestation d'une décision de rejet (j.1 après-midi)

- Le recours gracieux
- Le recours en excès de pouvoir

### Séquence 5 : La mise en œuvre de la décision favorable (j.1 après-midi)

- L'action du préfet pour reloger
- Les obligations du demandeur dans l'attente d'une offre
- Le refus de logement par un prioritaire DALO
- Les cas où l'Etat peut s'estimer délié de son obligation de résultat

### Séquence 6 : Les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre de la décision favorable (j.1 après-midi)

- Le recours injonction
- Le recours indemnitaire

## Démarche pédagogique et évaluation

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, documents supports de formation projetés. Exposés théoriques. Etude de cas concrets. Quizz en salle. Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation. Travaux en sous-groupe et temps de restitution

Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation. Feuilles de présence. Questions orales ou écrites (Quizz). Mises en situation et cas pratiques. Formulaire d'évaluation de la formation à chaud. Cas pratique final. Certificat de réalisation de l'action de formation.

Calendrier : **21 septembre 2023 (1 jour, soit 7 heures de formation)**

Lieu de formation : **Paris ou Porte de Paris**

Intervenante : **Diane Forin, Association DALO**

Coût d'inscription : **Adhérent fédération : 150 euros par participant-e Non adhérents : 200 euros**

**Pré-inscription en ligne sur : <https://forms.gle/QWigbJpyHpwm4vZq6>**

Une réponse sur la demande de préinscription vous sera adressée au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. N'hésitez pas à nous faire part d'une situation de besoins spécifiques qui pourrait nécessiter l'adaptation de la formation.



### Contacts Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

30 boulevard de Chanzy - 93100 Montreuil—Organisme de formation : 11752245275

**Clara PAPIAU**

Chargée de mission Hébergement-Logement

01 43 15 13 96

[clara.papiou@federationsolidarite-idf.org](mailto:clara.papiou@federationsolidarite-idf.org)

**Elise NOEL-CHEVALIER**

Gestion administrative et référente handicap en cas de besoin d'adaptation de la formation

01 43 15 80 10

[formation@federationsolidarite-idf.org](mailto:formation@federationsolidarite-idf.org)